



AVIS ÉMIS PAR  
LE CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL  
DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE  
AU COURS DE SA SÉANCE DU 27 MAI 2004

concernant

**l'avant-projet d'ordonnance portant assentiment à la Convention n° 175  
concernant le travail à temps partiel, adoptée par la Conférence internationale  
du Travail le 24 juin 1994**

---

**AVANT-PROJET D'ORDONNANCE PORTANT ASSENTIMENT A LA  
CONVENTION N° 175 CONCERNANT LE TRAVAIL A TEMPS  
PARTIEL, ADOPTÉE PAR LA CONFERENCE INTERNATIONALE DU  
TRAVAIL LE 24 JUIN 1994.**

**Avis du Conseil Economique et Social de la Région de Bruxelles-Capitale.  
27 mai 2004**

---

**Saisine**

Le Conseil économique et social a été saisi par le Ministre en charge des Relations extérieures d'une demande d'avis sur l'avant-projet d'ordonnance portant assentiment de la convention n° 175 adoptée par la Conférence internationale du travail le 24 juin 1994.

Suite à la séance de son bureau du 17 mai 2004, le Conseil émet l'avis suivant.

**Avis**

Le Conseil économique et social ne formule aucune observation au sujet de l'avant-projet d'ordonnance d'assentiment sur lequel il est consulté.

\*  
\* \*